



SAINT-CALIXTE

Grandir
au Cœur
des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 730-2023

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 12 juin 2023, le règlement n°730-2023, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 584-2013 pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement pour un montant de 500 000 \$ à même l'excédent non affecté.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 17^E JOUR DE JUILLET 2023.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE-ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE